

Droit d'expression

(voir P(H)ASSIONS)

Publié

« Le milieu de l'art comme champion du droit d'expression. »,
Spirale, 127, octobre 1993, p. 8.

3 — Une valeur émancipatrice

1 — Le milieu de l'art champion du droit d'expression

Qu'est-ce qui motive l'inquiétude actuelle sur la censure? Il y a de nouveaux scandales? Non, les scandales éclatent à intervalles réguliers, la réponse du public est prévisible. Est-ce parce que la question de l'immoralisme, est la nouvelle ligne de feu du politically correct, après le racisme et le sexisme? En fait il s'agit de tout autre chose : nous prenons conscience d'une transformation de l'art qui devient public. Tant que l'art était destiné à une contemplation privée et passait directement de l'atelier de l'artiste aux appartements privés du collectionneur, on pouvait croire que l'œuvre était contemplée dans l'espace purifié de la conscience esthétique supérieure. L'amateur ne saurait être choqué par des aspects anti-religieux ou pornographiques de l'image qui ne seraient même pas « perçus » dans le moment esthétique. Tout comme dans les classes de dessin, où l'on ne « voit » pas la nudité des modèles. Maintenant que l'art est devenu public, il ne peut prétendre s'adresser uniquement aux esthètes. Il a déjà fallu voiler les nus de Michel-Ange car l'esthète pourrait être accompagné de ses enfants.

La sécularisation de l'art nous a obligé à démystifier notre rapport aux œuvres : il n'y a rien de tel qu'une perception esthétique pure. Ce fantasme survit dans l'idée, défendue par des juristes, que ce qui est art ne peut être violent et obscène. On croit ainsi que le plastique aurait une valeur en soi et n'aurait pas besoin d'avoir du sens, car ce dernier est toujours restitué par des interprétations à partir de contextes culturels et historiques. Au contraire, la sécularisation de l'art révèle qu'une image peut être à la fois une création artistique et une représentation obscène, que le fait de proposer une expérience esthétique n'exclut pas de pouvoir inciter à la violence ou à l'immoralité.

Le problème principal ne vient pas du fait que nous ne saurions départager entre l'art et le non-art, entre l'œuvre exposable et l'exhibition obscène. Ce n'est pas tant qu'un matériel pornographique, choquant ... usurpe l'appellation d'art, – mais que la platitude se donne des allures de provocation pour se poser comme martyr du droit d'expression et usurper ce nom d'art. La censure devrait être abolie pour cette simple raison que sous le règne de la censure n'importe quelle platitude quelque peu provocante peut se réclamer du droit d'expression et se donner pour avocat tous les opposants de la censure, du moins tous les intellectuels qui ont pour théorème que tout ce qui fait triompher le droit à l'expression ne peut être autre chose que de l'art.

Il y a des conséquences perverses de consacrer comme « art » un droit de provoquer, pour se donner un statut d'immunité culturelle et se mettre à l'abri des conséquences de nos actes sur le plan politique et sur le plan des mœurs, etc. En effet, l'art apparaît bientôt comme une provocation de l'élite qui se moque des préoccupations

populaires face à la violence et l'immoralité, le crime et la drogue. Il devient apparent que des objets sont appelés « œuvres » non parce que l'on a émis un jugement esthétique positif à leur endroit, mais parce qu'en protégeant ces objets un milieu de l'art entend faire avancer la cause du droit d'expression, dont il se veut le champion.

Le milieu doit se préoccuper du droit d'expression, mais cela ne doit pas le dispenser de faire son auto-critique. Désigner comme « art » tout ce qui se réclame du nom du droit d'expression, c'est soumettre toute question esthétique à un agenda politico-culturel. C'est abandonner toute réflexion sur les valeurs en esthétique, c'est se refuser toute activité critique, et s'en remettre à la sélection préalable des galeries et des jury de bourses. Mais ce n'est pas tout, le parti pris qui veut que toute expression est souhaitable, dans un monde de la vérité pulvérisée où il y a autant de vérité qu'il y a d'individus, – tout cela, bien qu'abusif, ne serait pas si dommageable si c'était cohérent. Mais on voit trop souvent cette tolérance refusée dans certains cas. Dès lors, ce n'est pas que la sélection – qui détermine ce qui est art et ce qui ne l'est pas – est trop sévère et tendancieuse, ou au contraire trop relâchée et complaisante, c'est qu'elle est inégale.

Il semble en effet, que nous jouissons d'une grande liberté d'expression, que nous ne sommes pas victimes d'une censure systématique qui nous ferait redouter les sujets politiques et religieux. Cependant nous confondons cette liberté avec un système de tolérance où toute expression est inscription sociale de l'humain, où « tout est artistique » jusqu'à preuve du contraire, ce qui permet aux conservateurs d'éviter d'avoir à se prononcer et d'avoir à nuancer leurs jugements. La réflexion esthétique est amorcée seulement lorsqu'il faut défendre l'œuvre, elle devient rapidement un jeu de leviers lorsqu'il suffit d'invoquer le jugement de certaines autorités. Ces mêmes conservateurs sauront cependant interdire l'entrée au musée à certains objets (ou à des artistes qui pourraient chercher à introduire de tels objets) : cet objet tombe sous le couperet non pas d'un jugement esthétique négatif, mais d'un mouvement d'opinion qui pourrait avoir des conséquences sur l'image du musée lui-même. Les adversaires de l'art ont tôt fait de signaler ces inégalités, et de désigner l'art comme « abri moral » qui profite à ceux qui veulent se placer au-dessus de la morale publique.

Dans le milieu de l'art, on persiste à considérer l'indignation morale des bien-pensants comme une incapacité pour ceux-ci de saisir la dimension esthétique de l'œuvre. Le problème c'est que la légitimation esthétique des œuvres est faible et inconsistante, n'est basée que sur une « image de l'art » de quelques comités très spéciaux qui, dès que le public s'agite, retirent la couverture « esthétique » de l'œuvre et laissent celle-ci au pilori. Lorsque le comité défend l'œuvre c'est qu'il ne peut perdre sa crédibilité en faisant marche arrière. Les choses seraient quelque peu différentes si les quelques comités qui décident les événements culturels exposaient plus clairement leurs politiques, leur choix esthétiques, leurs options morales, et acceptaient de les discuter avec l'ensemble du milieu.

Il apparaît de plus en plus que l'expérience esthétique peut envelopper des incitations à la violence ou à l'immoralité : à contre-courant le musée, comme temple de la moralité, va reconduire le fantasme de la perception esthétique pure. Autrement le musée accepterait de devenir le lieu où les débats de société seraient aussi agités que dans les enclaves politiques. Le musée, qui tient davantage du salon de haute société que de l'agora populaire, n'est certainement pas prêt à donner parole aux groupes d'intérêts. Ce serait faire de la culture-fiction que d'envisager plusieurs musée dans la ville, qui s'attacheraient des adhérents selon les réflexions qu'ils proposent.

Certains disent : la censure est nécessaire lorsque l'image est vue de tous. D'autre répliquent : chacun d'entre nous est responsable, malgré ce qu'en pensent les psychologues et et les politiciens. Certains disent : un jugement esthétique négatif et même un jugement moral négatif ne sont pas censure. D'autres répliquent : cela en est, lorsque celui qui porte ce jugement a le pouvoir d'excommunier : détruire la carrière d'un artiste est pire que brûler quelques œuvres (le cas de Salman Rushdie est exemplaire).

On a tendance à réduire la question de la censure à une confrontation directe entre le pouvoir de l'État d'une part et le pouvoir des intellectuels et des artistes d'autre part. Sans voir l'enjeu de cette confrontation, lorsqu'un pouvoir s'efforce de diminuer l'emprise de l'autre dans la détermination de nos formes de vie. L'État veut censurer les images qui incitent à l'immoralité et à la violence. L'artiste (lorsqu'il n'est pas occupé à se conformer pour assurer sa place dans le système des galeries et des musées) veut à sa façon contrevenir au pouvoir d'une culture normative, et façonner – au-delà du matériau de l'œuvre – la conscience et la perception de ses contemporains. L'artiste qui produit des œuvres publiques, qui travaille avec un corpus de représentations partagées de tous, – doit tôt ou tard provoquer. L'art public (médiatisé, spectaculisé, en outre d'être muséalisé) doit espérer la censure s'il veut échapper à la sphère de l'esthétique et toucher le public. L'artiste s'emploie ainsi à tester continuellement les lignes de défense de la société (sur la question des races, des sexes, des convictions religieuses, etc.). Ce qui est excellent, – ce qui l'est moins c'est que, sitôt que l'œuvre a provoqué un remous, on la remonte dans la sphère esthétique d'où – allègue-t-on – elle n'aurait jamais dû sortir. L'œuvre se trouve ainsi « chargée » d'une aura esthétique pour avoir provoqué une réaction d'un autre ordre. Qui a parlé d'une hypocrisie de l'esthétique?

Lorsque l'art devient public, l'artiste ne dispose plus des moyens matériels de réaliser ses œuvres, il ne contrôle plus les lieux où il expose. Le musée qui produit l'œuvre, qui crée l'exposition (comme pour la « création » d'une œuvre musicale, comme première présentation) ne peut apposer un « désistement » du genre : les opinions émises par nos artistes invités n'engagent pas la responsabilité du musée. Imaginons qu'un artiste propose une photographie obscène à mettre dans une boîte Claude Néon sur le toit du musée : le musée devra partager avec l'artiste la responsabilité de la réaction que cette image ne manquera pas de produire dans le public. Le musée partage cette responsabilité d'autant que c'est le musée qui produit l'artiste. D'où la réticence pour le musée de présenter des œuvres qu'il devra contre-signer, laissant plus volontiers la place à des œuvres-écran qui « occupent » l'espace muséal, des objets neutres qui reproduisent l'idée qu'il peut y avoir une perception esthétique pure, où l'objet apparaît uniquement comme forme, sans connotations religieuses, politiques, morales, etc. D'où la préférence pour les œuvres qui sont présentées comme « commentaire de l'œuvre ». Des vitrines dans la vitrine, qui font le pari de se donner la plus grande visibilité sans rien dire.

